

CH_VB 20015146 vom 4. März 1987

Bundesverwaltung, 1987-03-04, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20015146__td_

FR: CH_VB 20015146 du 4 mars 1987

IT: CH_VB 20015146 del 4 marzo 1987

Erwägungen

E. 04

Séance Seduta Geschäftsnummer 87.005 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 04.03.1987 - 16:00 Date Data Seite 85-91 Page Pagina Ref. No 20 015 146 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

E. 4

März 1987 N 91 Aussenwirtschaftspolitik 1986/2 passe sur l'Océan qui, pourtant, nous concerne chaque année davantage. Le président: La commission vous propose de prendre acte du présent rapport. Angenommen - Adopté Bundesbeschluss über die Genehmigung des Internatio- nalen Kakao-Uebereinkommens von 1986 Arrêté fédéral approuvant l'Accord international de 1986 sur le cacao Detailberatung - Discussion par articles Titel und Ingress, Art. 1 und 2 Antrag der Kommission Zustimmung zum Beschluss des Ständerates Titre et préambule, art. 1 et 2 Proposition de la commission Adhérer à la décision du Conseil des Etats Angenommen - Adopté Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Beschlusentwurfes 87 Stimmen (Einstimmigkeit) An den Ständerat - Au Conseil des Etats Bundesbeschluss über die Genehmigung des Protokolls zur Verlängerung der Vereinbarung über den internationa- len Handel mit Textilien Arrêté fédéral approuvant le Protocole portant prorogation de l'Arrangement concernant le commerce international des textiles Detailberatung - Discussion par articles Titel und Ingress, Art. 1 und 2 Antrag der Kommission Zustimmung zum Beschluss des Ständerates Titre et préambule, art. 1 et 2 Proposition de la commission Adhérer à la décision du Conseil des Etats Angenommen - Adopté Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Beschlusentwurfes 88 Stimmen (Einstimmigkeit) An den Ständerat - Au Conseil des Etats Postulat der Kommission - Postulat de la commission Wortlaut siehe vorne - Texte voir ci-devant Le président: La commission a décidé de vous présenter le postulat dont le texte est intégré à son rapport. Le Conseil fédéral est disposé à accepter ce postulat. Ueberwiesen - Transmis Abschreibung - Classement Le président: Le Conseil fédéral propose le classement du Postulat Hubacher (86.344, Relations avec la Communauté européenne). Hubacher: Nachdem das Postulat der Kommission ange- nommen worden ist, schlage ich Ihnen vor, mein fast gleich- lautendes Postulat nicht abzuschreiben. Soviel ich weiss, ist die Kommission damit einverstanden. M. Gautier, rapporteur: J'essaierai d'être aussi court que M. Hubacher. La commission n'a pas traité en lui-même le postulat de M. Hubacher. Ce postulat visant à peu près le même objectif que celui de la commission, je pense que nous pourrions le maintenir jusqu'à ce que soit publiée la réponse du Conseil fédéral au postulat de la commission. Villiger, Berichterstatter: In der

Kommission lag kein Antrag vor, das Postulat von Herrn Hubacher nicht abzuschreiben; deshalb haben wir dieser Abschreibung stillschweigend zugestimmt. Sie sehen, dass Herr Hubacher eine Auslegung der Probleme Schweiz-EG verlangt und dass er damit ein ähnliches Anliegen vertritt, wie das Postulat der Kommission. Die Fragen wird der Bundesrat natürlich in seinem Bericht noch viel detaillierter beantworten, als er es bei der Antwort zu diesem Postulat getan hat. Es entbehrt deshalb nicht einer gewissen Logik, wenn das Postulat bis zur Vorlage dieses bundesrätlichen Berichts nicht abgeschrieben wird. Ich glaube deshalb, im Namen der Kommission sagen zu dürfen, dass die Kommission gegen die Aufrechterhaltung des Postulats nichts einzuwenden hat. M. Delamuraz, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral avait imaginé que le postulat avait été traité. La réponse gouvernementale a été courte parce que nous avons répondu à M. Aider il y a peu de temps, sur les mêmes objets. Je ne suis pas pour entamer quelque guerre de procédure que ce soit. La question que vous avez posée est en grand développement, en constante évolution. Elle mérite donc une réponse beaucoup plus complète. Cela sera fait en réponse au postulat de la commission que le Conseil national vient d'accepter. Par conséquent, j'accepte très volontiers que votre postulat soit maintenu au générique et que nous puissions y donner suite dans le cadre de la réponse au postulat de la commission, soit en 1988. Il nous faut bien une année pour mettre sur pied ce beau document. Le président: M. Hubacher, la commission et le représentant du Conseil fédéral sont d'avis de maintenir ce postulat. Das Postulat bleibt aufrechterhalten Le postulat est maintenu

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Aussenwirtschaftspolitik 1986/2 Politique économique extérieure 1986/2 In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1987 Année Anno Band I Volume Volume Session Frühjahrssession Session Session de printemps Sessione Sessione primaverile Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.